

DEC193205DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 modifiée portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles - TAAM, dont la directrice est Cécile FREMOND ;

Vu la décision DEC050134DR08 du 27 avril 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPS n°44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles – centre de distribution, typage et archivage animal (TAAM-CDTA) ;

Vu la décision DEC193204DR08 du 18 décembre 2019 portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 19 mars 2018.

DECIDE

Article 1^{er} Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles - TAAM est composé comme suit :

Membres de droits

Membres de droit :

- FREMOND Cécile – Directrice

Membres élus :

- Collège : TAAM
 - BELNER Amélie
 - BERTRAND Caroline
 - DHENNIN Laurent
 - DIET Alexandre
 - GUILPAIN Cécilia
 - MOTHU Nadya
- Collège CIPA
 - LE MEE Maryline



Membres nommés

- LERONDEL Stéphanie
- LOPES PEREIRA Patricia
- ZIADI Abdelmalek
- THOMAS Jean-Luc

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 5 ans

Article 2 Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées.

Article 3 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Orléans, le 18 décembre 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Ludovic HAMON

